

Tels sont les différents moyens de traitement proposés contre l'infection puerpérale, il reste à discuter leurs différents indications.

4° INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES.

En présence d'une femme atteinte d'infection puerpérale, quelle conduite tenir ?

Traitement local. — *L'injection intra-utérine*, pratiquée à la première alerte, peut souvent mettre fin aux accidents. Mais, si après une seconde injection la température et le pouls ne subissent pas de modifications, il y a lieu de faire autre chose. Si on est arrivé au soir du troisième ou du quatrième jour après l'accouchement, si l'on croit que la délivrance n'a pas été complète, c'est le moment de faire *un curettage* de l'utérus.

Pinard, à l'heure actuelle, ne conseille le curettage que si la rétention de débris de l'œuf se signale par des lochies épaisses et fétides ; il prescrit le curettage dans tous les cas où les lochies sont sanglantes et non odorantes.

L'injection intra-utérine trouve ses indications dans les trois ou quatre jours qui suivent l'accouchement. Quant au curettage, il ne doit pas être trop précoce, sous peine d'avoir à pratiquer cette opération d'une façon par trop fréquente (1).

Le moment de choix pour cette intervention peut être fixé du troisième au cinquième jour. Passé ce délai, il faut renoncer à la thérapeutique intra-utérine, car l'infection a alors dépassé les limites de l'utérus ; elle est répandue dans toute l'économie, elle se trouve hors d'atteinte.

Il est commun, dans la pratique, de voir faire des injections intra-utérines au-delà même de la première semaine, et de voir recourir au curettage dans la deuxième semaine ou même plus tard. Ces interventions répétées ont un résultat certain, c'est d'entraîner à la suite de chacune d'elles des réinoculations, soit au niveau des excoriations vaginales, soit dans la cavité de l'utérus. On arrive ainsi à entretenir véritablement des états infectieux, que

(1) Nous avons, Pinard et moi, relaté l'observation d'un cas de mort subite, survenue quelques heures après un curettage précoce, pratiqué à la suite d'un avortement.